

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 21 décembre 2020 à 19h

Date de convocation : 15 décembre 2020

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Amélie VERGNE
Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE conseillers municipaux

Excusée représentée : Mme Nathalie BRUNET par Mme Stéphanie ROUSSIES

Ordre du jour : Résiliation du marché de travaux de l'avenue Jean Lurçat : délibération à prendre pour modification du montant de l'indemnisation inscrit dans le protocole d'accord transactionnel

Désignation du secrétaire de séance : Mme Emilie LEFEBVRE

Résiliation du marché de travaux de l'avenue Jean Lurçat : délibération à prendre pour modification du montant de l'indemnisation inscrit dans le protocole d'accord transactionnel

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9 novembre 2020, il a été décidé d'invoquer la clause d'intérêt général et de stopper les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Lurçat pour la partie sécurisation et revêtement s'élevant à 988 201,90 € HT.

Un protocole d'accord transactionnel a été établi et signé entre la commune et la société COLAS afin de mandater la somme de 59 292,11 € TTC correspondant aux frais de dédommagement de la résiliation du marché.

La Trésorerie a rejeté le mandat émis du montant de 59 292,11 € car les frais de rupture de contrat ne sont pas assujettis à la TVA. La société COLAS a donc été recontactée et le protocole modifié en ce sens. Le montant du dédommagement s'élève désormais à la somme de 49 410,09 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour mandater à la société COLAS la somme de 49 410,09 € et autoriser Mme la Maire à signer le nouveau protocole et tous documents relatifs à cette décision.

Information :

Sécurisation de l'accès à la maternelle :

Mme la Maire fait part à l'assemblée que lors du dernier conseil communautaire de Cauvaldor, celui-ci a indiqué que le fonds de concours de 2020 présentait encore des crédits pouvant éventuellement être sollicités par les communes ayant des projets. Mme la Maire a donc saisi l'opportunité de présenter le dossier de sécurisation de l'accès à la maternelle qui a été validé par la commission des finances de Cauvaldor la semaine dernière pour une aide de 20 % (7 948,40 €).

L'Etat ayant décidé d'octroyer de la DETR 2020 à hauteur de 50 % soit 19 921 €, le projet sera donc subventionné à hauteur de 70 % et le restant à charge de la commune sera de 11 972,60€. Le conseil municipal se réjouit de cette bonne nouvelle.

Fin de la séance : 19h10.

**Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES**